N° 6720/2020-144

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 10 septembre 2020

OBJET : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Exonération de la SAS Mendoise de supermarché, de la SAS « Mende Distribution », de la SAS « Martinazzo BTP », de la SARL « Paupian Mac Donald's », de la SAS « Orion 48 », de la SDL « But », de la SARL « Bonnet Hygiène », et de la SAS « La Combe »

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 3 septembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 24 septembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Publié le ....15 SEP. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à la Salle de la Biogue à Badaroux, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : MMES Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, (Laurent SUAU), Françoise AMARGER-BRAJON (Elizabeth MINET-TRENEULE), Aurélie MAILLOLS (Patricia ROUSSON), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Francis BERGOGNE 1er Vice-Président expose :

Les dispositions de l'article 1521 III du Code Général des Impôts permettent aux collectivités d'exonérer annuellement les locaux à usage industriels et les locaux commerciaux du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En l'espèce, diverses entreprises ont sollicité une telle exonération :

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6720-2020-144-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

- La SAS « Mendoise de Supermarchés », située à la ZAC de Ramilles à Mende,
- La SAS « Mende Distribution », située Boulevard des Capucins à Mende,
- La SAS « Martinazzo BTP », située 26, route du Chapitre à Mende,
- La SARL « Paupian - Mac Donald's Mende », située à la ZAC de Ramilles à Mende,
- La SAS « Orion 48 » située ZAC de Ramilles à Mende,
- La SDL « But », située à la ZAC de Ramilles à Mende,
- La SARL « Bonnet Hygiène » située 8, rue de l'Octroi sur la ZAE du Causse d'Auge à Mende,
- La SAS « La Combe » située 45, avenue du 11 novembre à Mende

Ces entreprises font appel à des prestataires privés pour la collecte de l'ensemble de leurs déchets professionnels.
De plus, aucun bac à ordures ménagères n'est mis à leur disposition par la collectivité.

Il est proposé :
- d'**EXONÉRER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SAS « Mendoise de Supermarchés » située à la ZAC de Ramilles à Mende.
- d'**EXONÉRER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SAS « Mende Distribution » située Boulevard des Capucins à Mende, locataire de la SCI Cleopatre.
- d'**EXONERER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SAS « Martinazzo BTP» pour le bâtiment situé 15, rue des entrepreneurs, ZA de Gardès à Mende, locataire de la SCI « Gardès Martinazzo », propriétaire des bâtiments
- d'**EXONERER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SARL « Paupian - Mac Donald's Mende » située à la ZAC de Ramilles à Mende, locataire de la SARL « Mac Donald's France Services», propriétaire du bâtiment
- d'**EXONERER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SAS « Orion 48 », située à la ZAC de Ramilles à Mende, locataire de la SCI Athénée
- d'**EXONERER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SDL « But », située à la ZAC de Ramilles à Mende, locataire de la SA Finamur, propriétaire du bâtiment
- d'**EXONERER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SARL « Bonnet Hygiène», située 8, rue de l'Octroi sur la ZAE du Causse d'Auge à Mende, locataire de la SCI SEDEL, propriétaire du bâtiment
- d'**EXONERER** de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la SAS « La Combe », située 45, avenue du 11 novembre à Mende

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6720-2020-144-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

11/09/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6720-2020-144-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020